

Edito

**L'AIST 21
vous présente
ses Meilleurs Vœux
pour cette nouvelle année !**

Ce début d'année 2019 sera marqué par le regroupement de plusieurs centres médicaux de l'AIST 21 (centres situés sur Dijon et Saint-Apollinaire) sur le Parc Valmy à Dijon.

Le nouveau bâtiment offrira de meilleures conditions d'accueil pour les salariés venant en visite ainsi que pour les réunions et les formations. Plus d'informations en page 3.

Notez dès à présent la date du 12 mars 2019, journée nationale des "Rencontres en prévention" organisée par les Services de Santé au Travail.

L'occasion d'échanger sur les actions développées par l'AIST 21 pour les entreprises et rencontrer les équipes de l'AIST 21.

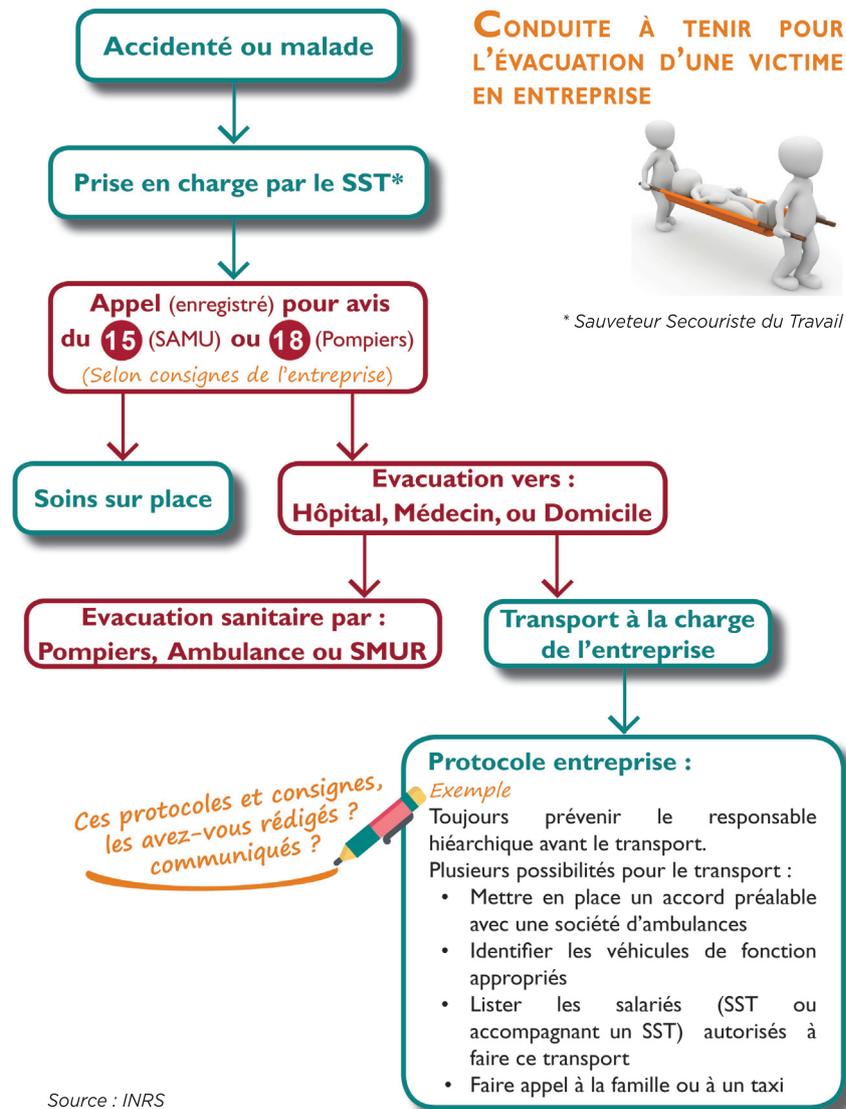


Christine TADDEI
Directeur

EVACUATION DES BLESSES EN ENTREPRISE

L'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades (*Article R4224-16 du Code du Travail*).

Pour vous aider à définir les mesures à mettre en œuvre dans votre entreprise, quelques recommandations vous sont proposées dans le logigramme ci-dessous :



Source : INRS

Le SST ou un salarié peut-il transporter un blessé à l'hôpital ?

• Selon avis du 15 ou du 18, à prendre obligatoirement, et selon les protocoles établis dans l'entreprise.

En cas d'accident de la circulation au cours du transport d'un blessé (et donc risque d'aggravation de l'état de la victime), quelle responsabilité pour le conducteur et pour l'entreprise ?

• Quand l'avis du 15 indique que le blessé est transportable, cet avis ne couvre en aucun cas l'entreprise s'il devait survenir un accident de la circulation lors du transport.

• Le conducteur ou le SST, qui est avant tout un salarié autorisé de l'entreprise, intervient sous la direction du chef d'entreprise et donc sa responsabilité. Toutefois, le conducteur est responsable de sa conduite. Ainsi, la victime obtiendra réparation auprès de l'assureur de l'employeur dans le cadre du travail ou celui du conducteur.



SIGNATURE DU PREMIER CPOM DE L'AIST 21

L'AIST 21 a signé le 19 septembre son premier CPOM (*Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens*) avec la CARSAT et la DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté.

Ce contrat tripartite, d'une durée de 5 ans, définit des priorités d'actions pour améliorer la prévention des risques professionnels.

Il est basé sur 5 fiches actions : **prévention des troubles musculo-squelettiques**, prévention des **agents CMR** (*cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction*), prévention de la **désinsertion professionnelle**, réalisation de la **fiche d'entreprise et veille sanitaire**.

Ces actions seront mises en œuvre à destination des 12 000 entreprises adhérentes à l'AIST 21 et leurs 125 000 salariés.

Une attention particulière sera portée aux TPE (*Très Petites Entreprises*) et à certaines nouvelles activités comme les Drive.



QUELQUES ACTIONS MENEES PAR LES EQUIPES DE L'AIST 21

- Intervention sur la thématique des addictions auprès des adhérents de la **Fédération des entreprises d'insertion**



Vous souhaitez une présentation de l'AIST 21 et de ses actions auprès de vos membres ou adhérents ?
contactez-nous : i.gambu@aist21.com

- Participation le 22 novembre d'un médecin du travail à la **conférence animée par le Dr Michel CYMES sur "Bien-être et travail"**.

650 participants

au Palais des congrès de Dijon sur cette thématique d'actualité !



Animation d'ateliers par des formateurs et ergonomes

lors de la journée annuelle de la prévention organisée par l'entreprise HS Aerospace Dijon SAS (*réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux*).



- **1^{ers} secours : Que faire en cas d'accident ?** : démonstration d'utilisation d'un défibrillateur cardiaque.
- **Postures et Gestes, prévention des TMS** : principes généraux pour le port de charge, angles d'effort...
- **Installation travail écran** : démonstration avec le matériel de l'entreprise ou conseillé par l'AIST 21 : doubles écrans réglables, sièges réglables, repose-pied, souris verticales, trackball, pointeur central (*roller mouse*), rehausseur d'ordinateur portable, clavier court...

Vous organisez une journée Prévention dans votre entreprise ?

Les équipes pluridisciplinaires de l'AIST 21 sont à votre disposition pour intervenir et vous proposer des animations : bruit, risque chimique, travail à horaires atypiques et hygiène de vie, micro pauses actives au poste de travail...



Les centres AIIST 21 situés sur **Dijon et St-Apollinaire**, ainsi que le siège social de l'AIIST 21 et l'équipe des intervenants en prévention des risques professionnels, déménageront **au cours du premier trimestre 2019** sur le Parc Valmy à Dijon.

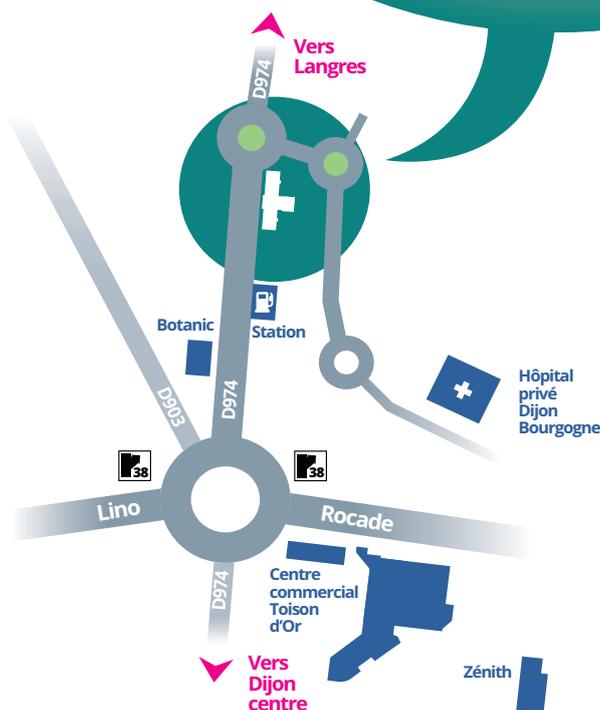
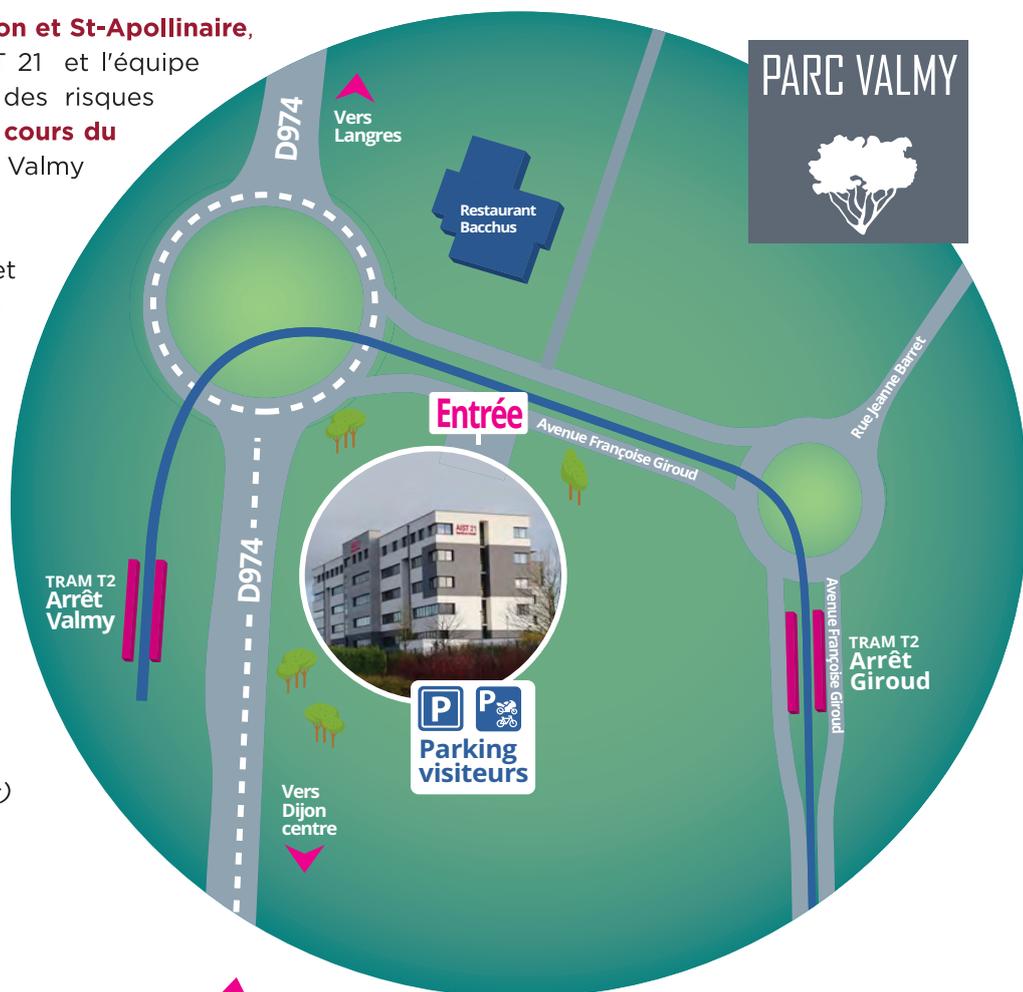
Les centres de Quétigny et Marsannay-la-côte ne sont pas concernés par ce regroupement mais seront rénovés prochainement.

Le nouveau centre de Valmy disposera d'un accès facilité pour les visiteurs grâce à un **parking privé de 80 places**, à proximité immédiate de **2 arrêts de tram** et à un **stationnement 2 roues** couvert.

Ce bâtiment sera en complète conformité avec les normes ERP (*établissement recevant du public*) et donc **accessible à tous**.

Il offrira de **bonnes conditions d'accueil** aux salariés venant pour leur suivi individuel (*accueil à l'arrivée pour une orientation immédiate, meilleure isolation phonique des bureaux pour plus de confidentialité, bureaux et salles d'examen adaptés*).

Deux **salles de réunion** entièrement équipées accueilleront les adhérents pour des formations ou réunions d'information.



53 Avenue Française Giroud

PARKING

- Accessible aux visiteurs
- Barrières à l'entrée et à la sortie (entrée libre mais code remis à l'accueil pour la sortie)
- Stationnement 2 roues couvert
- Accessible aux VL (**interdit aux PL**)

ACCUEIL

- Personnel d'accueil dédié
- Horaires : 8h-12h15 et 13h-17h30 (16h30 le vendredi)

INFOS AIST 21

Présentation du **nouveau centre AIST 21 d'Is-sur-Tille** le 17 décembre aux adhérents du territoire, en présence de la Présidente de l'AIST 21, Sandrine VANNET, et de l'équipe du Dr Catherine CHARRIAU-COGET.



NOUVEAUX DOCUMENTS



N'hésitez pas à passer commande auprès de : c.chaume@aist21.com
 Retrouvez toutes les plaquettes et affiches sur www.aist21.com
 (rubrique "Documents" en bas de la page d'accueil)

REUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE - AGENDA 2019

JANVIER

14 janvier 14h-17h - DIJON

Prévenir le harcèlement moral au travail

21 janvier 14h-17h - DIJON

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, c'est quoi ? Comment le rédiger ?

22 janvier 14h-16h30 - DIJON

Venez découvrir l'offre de service de l'AIST 21 !

MARS

19 mars 9h-12h - BEAUNE

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, c'est quoi ? Comment le rédiger ?

19 mars 9h-12h - MONTBARD

Prévenir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail

AVRIL

1^{er} avril 14h-16h - DIJON

Mieux évaluer les Risques Psychosociaux dans le cadre du DUERP

2 avril 9h-12h - DIJON

La prévention des risques dans le travail en horaires atypiques (poste, de nuit, décalé...)

11 avril 9h-12h - DIJON

Que faire après un Accident du Travail ? Comment analyser les causes de l'accident ? (méthodes)

MAI

15 mai 9h-12h - DIJON

Que faire après un Accident du Travail ? Après l'analyse des causes, comment renforcer sa prévention ? (retours d'expériences)

16 mai 9h-12h - DIJON

Prévention des risques professionnels dans les entreprises de propreté

21 mai 9h-11h30 - DIJON

Prévenir les addictions au travail

23 mai 9h-11h - DIJON

La prévention des postures, gestes et manutentions dans l'accueil des jeunes enfants

JUIN

4 juin 9h-12h - DIJON

Prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide à domicile

20 juin 9h-12h - DIJON

Accompagner le changement dans l'entreprise

21 juin 9h-11h30 - DIJON

Venez découvrir l'offre de services de l'AIST 21 !

27 juin 9h-12h - DIJON

Outils d'évaluation pour la prévention des TMS

JUILLET

1^{er} juillet 14h-16h - DIJON

Risques Chimiques : les évaluer pour mieux les prévenir
 Découvrez l'outil SEIRICH

2 juillet 9h-12h - DIJON

Burn out : comprendre pour mieux prévenir

12 mars

Journée nationale des "Rencontres en prévention" organisée par les Services de Santé au Travail.

14 mars

Journée nationale de l'audition (JNA)

17 au 21 juin

Semaine de la qualité de vie au travail

VOUS AVEZ ADHÉRÉ RÉCEMMENT À L'AIST 21 ?

Vous souhaitez mieux connaître les services inclus dans votre cotisation et le fonctionnement de votre Service de santé au travail ?

DATES ET INSCRIPTION

c.celerier@aist21.com

PROCHAINES DATES

22 janvier de 14h à 16h30 (Dijon)
15 février de 9h à 11h30 (Beaune)

Suivez-nous sur

facebook

Aist 21



AIST 21

4, ALLÉE ANDRÉ BOURLAND - 21000 DIJON

03 80 77 85 30 - contact@aist21.com - www.aist21.com

Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de la Côte d'Or